

Publié le 16 juin 2011

## Du gaz vert pour Strasbourg

Réseau GDS, société mère du groupe GDS, investit dans des installations qui lui permettront de récupérer du biométhane. Le premier site pilote de l'hexagone doit voir le jour dans la station d'épuration de La Wantzenau. Le gaz vert sera réinjecté dans le réseau de distribution de gaz naturel en 2013. Une première.



« Notre vision est de devenir la ville de France où le taux de biométhane dans le réseau de gaz est le plus fort », explique Olivier Bitz, président du Groupe GDS et adjoint au maire de Strasbourg. En misant sur le biogaz, le groupe GDS se cale sur le Plan climat de la Ville et se positionne comme un nouvel acteur-clé local du développement durable. L'opérateur historique alsacien veut ainsi concilier sa maîtrise d'un réseau qu'il gère et développe depuis plusieurs décennies à une énergie renouvelable avant-gardiste. En ligne de mire, trois sources possibles d'approvisionnement : la station d'épuration de La Wantzenau, une usine d'incinération des ordures ménagères et, à plus long terme, les déchets agricoles. « La station d'épuration deviendra le premier site pilote en France pour la production de biométhane », confie Sylvain Waserman, directeur général de [Réseau GDS](#), Sem qui dessert en gaz naturel 88 communes du Bas-Rhin dont Strasbourg. « Nous n'attendons plus que le feu vert de l'ANSES (Agence nationale de sécurité sanitaire) pour lancer le projet. Le gaz vert produit pourrait ainsi être injecté dès fin 2013 dans notre réseau de distribution ». Une première. Tous les clignotants sont au vert : « les mesures de qualité réalisées ont montré que le gaz produit était très stable », précise Sylvain Waserman.

### 10 000 logements chauffés

L'investissement dans la station d'épuration, comme dans l'usine d'incinération, sera d'environ 4

millions d'euros. Le biométhane permettra de chauffer dans une première phase pas moins de 10 000 logements neufs. « Les futurs écoquartiers que Strasbourg met en place seront desservis en priorité pour participer à leur dynamique de développement durable », explique Sylvain Waserman. Une plus-value intéressante pour les futurs résidents qui pourront bénéficier d'une TVA réduite sur la gaz (comme le prévoit la loi quand le pourcentage d'énergie durable est supérieur à 50 %), mais aussi pour les promoteurs qui pourront plus facilement atteindre les normes en économie d'énergie pour les bâtiments basse consommation (BBC). Le biométhane sera acheté par Réseau GDS aux producteurs (Lyonnaise des eaux pour la station d'épuration et Séché Environnement pour l'usine d'incinération) au tarif que doit fixer cet été le Gouvernement. La commercialisation du biométhane sera assurée par Énerest, filiale de Réseau GDS.